COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 11 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 31 mars 2017

<u>Présents</u>: Francis LARROQUE, Josette LÈCHES, Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Christel BLASY, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Régine SAINTE-LIVRADE, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Gérard PAUL, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS:

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 2- M. Christophe TOUNTEVICH a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Régine SAINTE-LIVRADE
- 4- M. Patrick DUBOSC a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
- 6- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

<u>Excusés</u>: Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Fabien VAZQUEZ, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD et Jacques DUPRÉ

<u>Absents</u> : Bertrand LAHILLE, Jean-Luc DUPOUX, Jean-Hubert ROUGÉ, Anne-Cécile DELECROIX et Sophia PETIT

A été nommée secrétaire : Mme Josette LÈCHES

Madame Audrey BICHET, Maire de RAZENGUES, accueille les conseillers communautaires.

M. Francis IDRAC, Président, remercie Mme BICHET et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

Mme Josette LÈCHES est nommée secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR DU 11 AVRIL 2017

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

1.	DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR3
2.	FINANCES4
	2.1 Affectation des résultats 2016 du budget principal 4
	2.2 Vote du taux de C.F.E. 2017 (Cotisation Foncière des Entreprises)
	2.3 Vote du taux des taxes ménages 2017 5
	2.4 Vote du taux de la T.E.O.M. 2017 (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
	2.5 Vote des budgets primitifs 20175
	2.5.1 Budget principal5
	2.5.2 Budget annexe « Petite Enfance »
	2.5.3 Budget Annexe « Piscine »
	2.5.4 Budget annexe « M.C.E.F. »
	2.5.5 Budget annexe « Pont Peyrin II »
	2.5.6 Budget annexe « Pont Peyrin III »
	2.5.7 Budget annexe « Roulage »
	2.5.8 Budget annexe « Espêche »
	2.5.9 Budget annexe « Génibrat »
	2.5.10 Budget annexe « Photovoltaïque" 9
	2.6 Gers numérique : attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une participation à l'investissement - année 2017
3.	ÉCONOMIE 10
	3.1 Acquisition parcelle de Mme SANS pour l'extension de Pont-Peyrin 3 10
	3.2 Vente à M. NASSANS pour la société ECOWAY Solutions Environnement 11
4.	QUESTIONS DIVERSES11



1. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président rend compte au Conseil communautaire des décisions suivantes, prises par délégation de pouvoir :

N° DÉCISION		SERVICE CONCERNÉ		MONTANTS			
N° d'ordre	Date de signature		Bénéficiaire	Lieu concerné	Descriptif	H.T.	T.T.C.
53	23/02/2017	ECONOMIE	SOTECFLU 31470 FONTENILLES	ZA ESPÊCHE	Remise aux normes de l'éclairage public de la Z.A. de l'Espêche	2 000,00 €	2 400,00 €
54	09/03/2017	ECONOMIE	SDEG 32008 AUCH	ZAE de L'Isle- Jourdain	Travaux d'éclairage public sur les ZAE de L'Isle-Jourdain	12 430,38 €	14 916,46 €
55	09/03/2017	DIRECTION	ACCORD INFORMATIQUE 81600 GAILLAC	CCGT	Reconduction de l'antivirus Bitbfender Gravityzone Business du 16/03/2017 au 17/03/2018 Annule et remplace le devis n° 17	525,00 €	630,00 €
56	09/03/2017	DIRECTION	LA LETTRE DU CADRE	CCGT	Renouvellement abonnement pour 2017		175,00 €
57	09/03/2017	PETITE ENFANCE	AllANYS 82710 BRESSOLS	CCFONT	Produits d'entretien	366,21 €	439,45 €
58	14/03/2017	MARCHES PUBLICS	SCP BOUYSSOU & Associés	АТ	Suivi juridique de la procédure d'élaboration du PLUIH	18 600,00 €	22 320,00 €
59	14/03/2017	PETITE ENFANCE	AARM SECURITE TOULOUSE	CCFONT	Changement système sécurité porte entrée crèche	1 188,30 €	1 425,96 €
60	14/03/2017	PETITE ENFANCE	CARREFOUR MARKET 31470 FONSORBES	CCFONT	Chocolat Pâques et divers		153,00 €
61	14/03/2017	PETITE ENFANCE	CRECHE AND CO 33700 MÉRIGNAC	CCFONT	Couches, compotes et divers	278,62€	321,69 €
62	14/03/2017	DIRECTION	CHAIRE OPTIMA 64012 PAU	CCGT	Inscription M. PETIT- ROUX à la journée "Quel manager territorial dans un contexte d'innovation ?"		120,00 €
63	14/03/2017	DIRECTION	ALKIA 31400 TOULOUSE	CCGT	Achat cartouche 53 x 5 000 agrafes	89,06 €	106,87 €
64	24/03/2017	PETITE ENFANCE	CARREFOUR 32600 L'ISLE JOURDAIN	CFA	Chocolat Pâques et divers		60,00€
65	24/03/2017	PETITE ENFANCE	TRAMONT 32000 AUCH	MDE	Remplacement capteur vent (porte entrée)	445,56 €	534,67 €
66	31/03/2017	SPORT TOURISME CULTURE	Di-COSTANZO 32 600 L'ISLE- JOURDAIN	PISCINE	Fournitures buvette	277,88 €	305,46 €
67	31/03/2017	SPORT TOURISME CULTURE	ABRISUD 32600 L'ISLEJOURDAIN	PISCINE	Démontage abris printemps 2017	2 550,00 €	3 060,00 €
68	31/03/2017	SPORT TOURISM E CULTURE	Sarl PSJ DISTRIBUTION	PISCINE	Outillages et divers	388,00 €	465,60 €



69	31/03/2017	SPORT TOURISME CULTURE	YLEA 83 LA GARDE	PISCINE	Matériel de secourisme piscine 2017	131,72 €	158,07 €
70	31/03/2017	SPORT TOURISME CULTURE	PRUVOST Sports 27 BEAUZEVILLE	PISCINE	Matériel pédagogique et pièces diverses	784,00 €	940,80 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, prend acte de ces décisions.

2. FINANCES

2.1 Affectation des résultats 2016 du budget principal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

 un excédent de fonctionnement de : 	1 056 211,82€
- un excédent reporté de :	773 902,08 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 830 113,90 €

- un excédent d'investissement de :	446 309,66 €
- un excédent reporté de :	412 613,94 €
- un déficit des restes à réaliser de :	810 615,00 €
soit un excédent de financement de :	48 308,60 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	1 830 113,90 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	311 560,12 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 518 553,78 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 858 923,60 €

2.2 Vote du taux de C.F.E. 2017 (Cotisation Foncière des Entreprises)

Suite au débat d'orientation budgétaire et au rapport sur les orientations budgétaires présentées lors du dernier conseil communautaire, le Bureau et la commission Finances, réunis le 5 avril 2017, ont décidé, de maintenir le taux de CFE à 32 %.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le taux de la cotisation foncière des entreprises à 32 % pour 2017.



2.3 Vote du taux des taxes ménages 2017

Suite au débat d'orientation budgétaire et au rapport sur les orientations budgétaires présentés lors du dernier conseil communautaire, le Bureau et la commission Finances, réunis le 5 avril 2017, ont décidé de maintenir les taux 2016.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux suivants pour l'année 2017 :

➡ T.H. (Taxe d'Habitation):

⇒ T.F.N.B. (Taxe Foncière sur le Non Bâti) : 5,22 %

13,50 %

⇒ T.F.B. (Taxe Foncière sur le Bâti): 0,90 %

2.4 Vote du taux de la T.E.O.M. 2017 (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SICTOM Est de MAUVEZIN intervient sur les 14 communes car la C.C.G.T s'est retirée du SIVOM de SAINT-LYS qui assurait la mission de collecte sur la commune de FONTENILLES.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > de fixer le taux de T.E.O.M. 2017 à 12,50 % (identique à celui de l'année dernière),
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette délibération.

2.5 Vote des budgets primitifs 2017

2.5.1 Budget principal

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2017.

Section de fonctionnement

Dépenses :

11 569 832,00 €

Recettes:

13 088 385,78 €

Section d'Investissement

Dépenses :

5 052 908,45 €

- Recettes:

5 052 908,45 €

M. IDRAC explique que les budgets annexes du Pont Peyrin II et du Roulage sont à prendre en compte.

M. LARROQUE se félicite des résultats de l'exercice.



Mme CLAIR se félicite des réunions de cadrage lors de la préparation des budgets.

Mme DUCARROUGE demande quand le COPIL du gymnase doit se réunir. M. LONGO précise que de la maîtrise d'œuvre a été payée et que la prévision du BP 2017 doit couvrir les dépenses de travaux sur l'année.

Le Conseil communautaire, ouï la lecture du budget primitif 2017 et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2017 du budget principal.

2.5.2 Budget annexe « Petite Enfance »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2017.

Section de fonctionnement

Dépenses : 2 190 522 €
 Recettes : 2 190 522 €

Le Conseil communautaire, ouï la lecture du budget primitif 2017 et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe « Petite Enfance ».

2.5.3 Budget Annexe « Piscine »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2017.

Section de fonctionnement

Dépenses :

494 740 €

Recettes :

494 740 €

Le Conseil communautaire, ouï la lecture du budget primitif 2017 et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe « Piscine ».

2.5.4 Budget annexe « M.C.E.F. »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2017.

Section de fonctionnement

Dépenses :

75 343,03 €

- Recettes :

75 343,03 €



Section d'investissement :

Dépenses :

41 737,59 €

- Recettes:

41 737,59 €

M. IDRAC explique à l'assemblée qu'il ne connaît pas l'avenir de la MCEF dans le cadre de la politique régionale.

Le Conseil communautaire, ouï la lecture du budget primitif 2017 et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe « MCEF ».

2.5.5 Budget annexe « Pont Peyrin II »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2017.

Section de fonctionnement

Dépenses :

3 699 417,05 €

- Recettes:

3 699 417,05 €

Section d'investissement :

Dépenses :

3 699 417.05€

- Recettes:

3 699 417.05€

Le Conseil communautaire, ouï la lecture du budget primitif 2017 et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe « Pont Peyrin II ».

2.5.6 Budget annexe « Pont Peyrin III »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, Vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2017.

Section de fonctionnement

Dépenses :

596 500 €

- Recettes :

596 500 €

Section d'investissement :

Dépenses :

596 500 €

Recettes:

596 500 €

M. IDRAC précise que les acquisitions BÉGUÉ et SANS sont programmées.



Le Conseil communautaire, ouï la lecture du budget primitif 2017 et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe « Pont Peyrin III ».

2.5.7 Budget annexe « Roulage »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le Budget Primitif 2017.

Section de fonctionnement :

- Dépenses :

8 006 774,35 €

- Recettes :

8 006 774,35 €

Section d'investissement :

- Dépenses :

7 359 505,78 €

- Recettes :

7 747 887,60 €

Mme DELTEIL demande si l'on peut connaître le coût du m² aménagé. M. PETIT-ROUX précise que ce travail doit être fait par le bureau d'études lors du schéma de développement économique.

Le Conseil communautaire, ouï la lecture du budget primitif 2017 et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe « Roulage ».

2.5.8 Budget annexe « Espêche »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2017.

Section de fonctionnement

Dépenses :

1 382 744,98 €

Recettes:

1 382 744,98 €

Section d'investissement

Dépenses :

1 069 984.49€

- Recettes:

1 069 984.49€

Le Conseil communautaire, ouï la lecture du budget primitif 2017 et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe « Espêche ».



2.5.9 Budget annexe « Génibrat »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2017.

Section de fonctionnement

Dépenses :

606 513,53 €

- Recettes:

606 513,53 €

Section d'investissement

Dépenses :

589 254,52 €

Recettes :

589 254,52 €

Le Conseil communautaire, ouï la lecture du budget primitif 2017 et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe « Génibrat ».

2.5.10 Budget annexe « Photovoltaïque"

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, Vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2017.

Section de fonctionnement

Dépenses :

21 583,35 €

Recettes:

21 583,35 €

Le Conseil communautaire, ouï la lecture du budget primitif 2017 et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe « Photovoltaïque ».

2.6 <u>Gers numérique : attribution d'une subvention de fonctionnement et</u> d'une participation à l'investissement - année 2017

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n° 26062013-1 du 26 juin 2013, la Communauté a décidé d'approuver la création du syndicat mixte ouvert dans le domaine de l'aménagement numérique et d'y adhérer. Gers numérique a pour objet la création et la gestion d'infrastructures et réseaux de télécommunication à très haut débit d'une capacité au moins égale à 8 Mb/s.

Les montants appelés seront imputés sur deux chapitres différents :

⇒ <u>Chapitre 67</u>: subvention de fonctionnement du budget annexe Aménagement numérique, afin d'aider à la continuité de la commercialisation des équipements,



Chapitre 204: participation forfaitaire à l'investissement sur le budget annexe, sous forme de subvention d'équipement

Selon l'article L. 2224-2 du Code général des collectivités territoriales, il est interdit aux communes ou EPCI de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics à caractère industriel ou commercial. Toutefois, l'assemblée délibérante peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes :

- ⇒ les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,
- ⇒ le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- ⇒ après la période de règlementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune ou de l'EPCI aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Mme MONFRAIX demande le planning de déploiement de la fibre. M. IDRAC précise que le roulage a été priorisé après la commune de l'ISLE-JOURDAIN dans une première programmation.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'octroyer à Gers numérique, pour l'année 2017, les subventions et contributions suivantes :
 - la subvention de fonctionnement pour un montant de 26 907,71 €,
 - la participation forfaitaire à l'investissement pour un montant de 96 993 €,
- de prévoir la dépense au budget principal 2017.

3. ÉCONOMIE

3.1 Acquisition parcelle de Mme SANS pour l'extension de Pont-Peyrin 3

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet d'extension de la Z.A. de Pont-Peyrin, des négociations sont en cours pour l'acquisition des parcelles adjacentes à celles de la collectivité.

En ce sens, M. Le Président a rencontré la famille SANS afin d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée CO 476, d'une superficie totale de 31 425 m² (cf. annexe n° 11).

Après négociation, il est proposé d'acheter à Madame SANS la parcelle de 31 425 m², au prix 420 000 €. Auxquels s'ajoutent 24 000 € de frais d'indemnité de rupture de bail agricole pour le fermier qui exploite les terres actuellement.

Il a été également convenu, d'échanger la parcelle cadastrée CO 498, propriété de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, avec la parcelle cadastrée CO 477, propriété de Mme SANS.



Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ d'acheter la parcelle d'une superficie totale de 31 425 m² au prix de 444 000 € H.T. pour réaliser le projet ci-dessus, auxquels s'ajouteront des frais notariaux,
- ⇒ d'échanger la parcelle CO 498, propriété de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, avec la parcelle CO 477, propriété de Mme SANS,
- ⇒ d'autoriser le Président à signer l'acte de vente et à recevoir par Maître PAILHES, notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.

3.2 <u>Vente à M. NASSANS pour la société ECOWAY Solutions</u> Environnement.

La société ECOWAY Solutions Environnement spécialisée dans le désamiantage et les énergies renouvelable, est en plein développement et ne dispose pas du foncier nécessaire à MONTRÉJEAU.

Cette société a décidé de s'implanter sur la zone d'activités du Roulage et créera 6 emplois à court terme.

Après négociation, il est proposé de vendre à M. NASSANS le lot n° 17, cadastrée BK 68, de 2 995 m² au total, au prix de 30 € HT le mètre carré.

Le service des domaines fixe la valeur vénale de ce terrain à 30 € HT le m² avec une marge de négociation de 10 %.

M. IDRAC précise qu'il reste 3 lots à commercialiser.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord pour vendre la parcelle cadastrée lot n° 17 BK 68, d'une superficie totale de 2 995 m² à 30 € HT le m², soit au total 89 850 € HT, à M. NASSANS pour réaliser le projet ci-dessus,
- ⇒ d'autoriser le Président à signer l'acte de vente et à recevoir par Maître Franck
 JULIEN, notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.

4. QUESTIONS DIVERSES

Prochain conseil communautaire le 16 mai 2017, à 20 h 30, à LIAS. La séance est levée à 21 h 30.

La secrétaire de séance,

Josette LECHES

Le Président

Erancis IDRAC



